

Débats

Action collective en Suisse: l'heure de vérité

OPINION



SOPHIE MICHAUD GIGON
CONSEILLÈRE NATIONALE
(LES VERT·E·S/VD);
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FRC

C'est quitte ou double. Après des années, on saura – première étape en avril – si les membres du parlement sont enfin prêts pour discuter d'un meilleur accès à la justice pour les consommateurs et les PME de Suisse.

En 2013, une motion demandant l'introduction de ce mécanisme avait été validée sans opposition par la commission juridique du parlement. Aujourd'hui, une simple entrée en matière semble être un obstacle difficilement franchissable pour la commission qui a déjà demandé par deux fois à l'administration de lui fournir des rapports complémentaires.

De quoi s'agit-il? En Suisse, il n'est pas encore possible de se regrouper pour obtenir justice. Contrairement à beaucoup de nos voisins européens, la Suisse ne dispose à ce jour d'aucun mécanisme procédural probant permettant à un nombre important de personnes touchées par un même problème d'agir ensemble. Saisir la justice représente un

investissement important, financier évidemment, mais aussi en énergie et en temps. Par conséquent, énormément de personnes y renoncent lorsqu'elles subissent un dommage.

On ne présente plus le scandale VW, qui a touché, en 2015, 175 000 véhicules en Suisse sans qu'aucun de ses détenteurs, particuliers ou PME, n'ait été indemnisé. Dans les pays dont les habitants peuvent agir ensemble en justice, plusieurs ont déjà été dédommagés. Injustice, vous dites? Oui. Et déséquilibre dans les rapports de force et les moyens à disposition. Le bon sens voudrait que l'on puisse se regrouper au tribunal pour limiter les coûts et mettre une affaire dans les mains d'un seul juge au lieu de disséminer les procédures à travers le pays. A la place, des bricolages ont été tentés par le passé pour obtenir justice. Ces montages ont échoué pour des seuls motifs de procédure. Et à chaque fois, l'entreprise fautive a été épinglée médiatiquement.

Le Conseil fédéral a reconnu le problème et adopté, en 2021, un projet de loi pour introduire une action collective en Suisse. Pour s'assurer que seules des demandes fondées soient déposées et éviter des mauvaises incitations, la demande doit être soumise au juge pour un contrôle d'admission préalable.

Autre frein, le projet propose que seules les organisations à but non lucratif puissent agir et faire valoir, à leurs propres risques (et ils sont très importants), les droits des personnes concernées. La FRC l'aurait fait pour le cas VW. L'originalité du projet helvétique: les PME seraient aussi bénéficiaires de cet instrument par l'intermédiaire de leurs organisations faitières. C'est une bonne chose qu'elles puissent regrouper leurs forces face à un grand groupe qui les aurait lésées.

Même s'il peut encore être amélioré, le projet du Conseil fédéral est libéral et équilibré

Même s'il peut encore être amélioré, le projet du Conseil fédéral est libéral et équilibré. Malgré cela, une opposition de principe a été exprimée depuis des années par certaines faitières économiques traditionnelles. Après des années d'efforts de sensibilisation, j'entends encore des comparaisons avec la *class action* américaine (ou plus proche

de nous, néerlandaise). Ces peurs sont infondées, le système juridique suisse n'étant pas comparable et c'est tant mieux: les avocats ne sont pas payés à la commission, seuls les frais effectifs peuvent être dédommagés contrairement aux sommes extravagantes articulées aux Etats-Unis, et la partie plaignante doit supporter les risques. Vous ne déposez donc aucune plainte «juste pour voir et pour faire pression».

Et pour ceux qui caressent l'illusion de protéger nos grandes entreprises en s'opposant à un meilleur accès à la justice en Suisse, sachez qu'elles peuvent tout à fait être l'objet de plaintes provenant des autres pays, puisque quasiment tous les membres de l'UE possèdent un mécanisme similaire, certains depuis une vingtaine d'années. Il est donc plus prometteur de respecter la loi plutôt que de s'opposer à l'action collective en Suisse. C'est d'ailleurs également loyal envers les entreprises honnêtes. Heureusement, d'autres organisations économiques sont ouvertes et préconisent au moins d'entrer en matière.

Ainsi, plutôt que de dire non par anticipation ou ignorance du projet, nous devrions nous atteler à un débat parlementaire qui accouche d'un bon projet helvétique sobre et efficace. C'est pour cela que nous sommes élus en vérité. ■

Le sparadrap russe du RN

RÉSIDENT DE
LA RÉPUBLIQUE

PAUL ACKERMANN
CORRESPONDANT À PARIS

Pour vivre heureux, vivons cachés. On a beaucoup parlé de la très efficace stratégie du Rassemblement national depuis les élections de 2022: faire profil bas et jouer la respectabilité afin de n'offrir aucune prise aux procès en extrémisme.

En se présentant comme «très respectueux des instances républicaines», en limitant drastiquement les prises de parole de ses députés, en ne proposant absolument rien de neuf, le principal parti d'opposition français réussit à éviter les polémiques et donc la mise en lumière de ses démons (passés ou présents). Ses aspects effrayants et repoussoirs lui ont effectivement coûté les deux dernières élections présidentielles dans la dernière ligne droite. En partant du principe que ses positions populistes sur l'islam, l'immigration, l'Europe ou les élites sont connues de tous et qu'il n'y a donc pas besoin de les remettre en avant, il peut surfer sur les colères sans s'exposer pour autant. Et ça marche: l'insolent succès du RN dans les sondages le prouve.

Problème, il y a un gros caillou dans la chaussure de ce plan qui se déroule par ailleurs sans accroc. Un caillou qui date d'avant 2022: la proximité idéologique et financière du parti d'extrême droite avec le régime de Vladimir Poutine. C'est probablement une des raisons pour lesquelles Emmanuel Macron a décidé de faire de la guerre en Ukraine le principal sujet de sa campagne en vue des élections européennes de juin. Forcer le RN à se positionner sur la stratégie française face à Moscou, c'est la garantie de faire ressortir cette amitié passée et une gêne bien actuelle.

Dernière occurrence en date de ces remontrances acides, le président du RN Jordan Bardella a été obligé de lâcher jeudi qu'il était contre une sortie de commandement intégré de l'OTAN tant que «la guerre est toujours en cours». Et ce, bien que le programme présidentiel de Marine Le Pen stipule toujours que son pays doit quitter ce commandement «que nous avait fait réintégrer le président Sarkozy». Car, au nom de l'«indépendance» de la France, l'anti-atlantisme est viscéral chez les Le Pen. Moins chez Bardella. Et, surtout, il n'est pas à la mode ces derniers temps, au vu des menaces qui pèsent sur l'Europe.

«On ne change pas les traités de guerre», justifie Jordan Bardella qui ne veut pas s'opposer sur le fond au programme de Marine Le Pen. Car l'autre caillou qui menace l'efficace mécanique RN, c'est la rumeur montante de tensions et de divergences de vues entre le très populaire président du parti et l'éternelle candidate aux élections présidentielles. Dans cette formation au fonctionnement intrinsèquement vertical, la concurrence des ambitions a toujours mené au déchirement. L'exclusion de Bruno Mégret à la fin des années 1990 reste un souvenir traumatique.

La sphère politico-médiatique française scrute donc de très près les éventuels signes de fissures dans le bloc à deux têtes qui dirige de facto le Rassemblement national depuis les dernières élections. Et tout le RN est mobilisé depuis jeudi pour affirmer qu'il n'y en a aucune, même sur le dossier de la Russie et de l'OTAN. Mais, avec sa réponse, Jordan Bardella s'est quoi qu'il en soit pris les pieds dans le tapis. Pour une simple raison au moins: il a remis en lumière le principal point faible de son parti dans cette période troublée, c'est-à-dire le fait que l'on soupçonne le RN de ne pas être le plus motivé pour défendre les Européens, et donc les Français, face à Vladimir Poutine. Celui qui est aussi tête de liste RN en vue des européennes n'arrange d'ailleurs pas son cas quand il déclare dans la même interview qu'entre Biden et Trump, son «cœur va plutôt à Trump». Celui-là même qui, s'il est élu, menace de quitter l'OTAN et de laisser l'Europe ainsi que la France seules face à l'agression russe. ■

Suisse-UE: quand le tout est plus que la somme de ses parties

OPINION



JEAN RUSSOTTO
AVOCAT BASÉ À BRUXELLES

Des esprits chagrins, en Suisse, disent que dans la relation Suisse-Union européenne, ce sera toujours l'UE qui gagnera. Dès lors, à quoi bon négociateur et renchérir? Le paquet explosera avant la fin des négociations. Vivons avec ce que nous avons et multiplions l'acquis d'ailleurs, comme d'habiles commerçants...

Ces augures démontrent une profonde méconnaissance de ce qu'est l'UE, sa vocation, le fondement de ses institutions ainsi que ses relations avec les pays tiers. Il est plus facile d'ignorer ce que veut l'UE que d'essayer de la comprendre, et de narguer la décision du Conseil fédéral qui a fait un immense pas en avant pour reconfigurer la relation.

L'UE a une vision et elle entend la réaliser. On ne peut en dire autant de la Suisse, dont les perspectives sont plus étriquées. Des petits et des grands succès ont certes été au rendez-vous jusqu'à présent. Mais en vérité, il ne s'agit ni plus ni moins que d'une succession d'accords sectoriels dans les bilatérales I et II, savamment empilés les uns sur les autres. La négociation actuelle arrive à point nommé pour assurer à la Suisse une place de choix en Europe, mieux faite que les bien anciennes bilatérales, décidément vétustes et à l'ancrage instable.

Que voit-on sur la ligne du départ, quel est le trajet, où sont les obstacles et quel est le calendrier? La préparation de la négociation qui a débuté est solide, minutieuse presque à l'excès, entourée d'une étonnante transparence. La déclaration commune («Common Understanding») est un accord politique qui reflète le résultat de ce qui a été agréé après de longs mois; elle définit les paramètres et décrit les zones dites «d'atterrissage». Elle est plus qu'une «feuille de route», comme l'auteur de ces lignes l'appelait depuis des mois.

On peut se demander si plus généralement, le paquet n'est pas trop volumineux

En effet, la Suisse et l'UE ont chacune adopté son mandat de négociations, la déclaration commune servant de pierre angulaire. Ainsi, il est difficile d'affirmer que la négociation débute sans avoir été solidement pensée. La carte ainsi tracée cache une partie, suisse, de ce territoire et de ses obstacles, que plusieurs attendent avec impatience.

Quant au calendrier, il est courageusement optimiste: conclure en 2024 est trop ambitieux. Cependant, il est impératif de conclure aussi rapidement que possible. L'année 2025 assurerait une négociation de bien meilleure facture, sans précipitation, et devrait per-

mettre une appréciation plus large des résultats obtenus. En ligne de mire, le verdict du peuple suisse, qui devra donner son consentement en dernier lieu.

En ce qui concerne la solidité de l'édifice, il est vrai que la déclaration commune n'est pas contraignante, pas plus d'ailleurs que ne le sont les mandats. Toutefois, faire marche arrière pour la Suisse n'est politiquement guère plausible. Même conclusion: si la Suisse décidait de «suspendre» la négociation, il s'agirait là du scénario du pire avec des conséquences désastreuses.

Quels pourraient être les obstacles qui empêcheraient l'avance sereine des négociations? J'en vois principalement deux. En premier lieu, le volet institutionnel est essentiel. Il est une réplique, certains diront variante, du feu accord institutionnel et il a été sagement accepté par la Suisse, avec quelques réserves sur les mesures compensatoires.

Sans dimension institutionnelle, la négociation s'arrête. De nombreux autres aspects sont négociables (libre circulation des personnes, directive dite citoyenneté, dépenses des travailleurs détachés). Mais en aucun cas, la juridiction de la Cour de justice. Il en va de même de la reprise dynamique du droit européen. Ces deux sujets ont été énoncés il y a plus de dix ans par l'UE, et ont maintenant été réglés de façon satisfaisante. Pensons par exemple au mécanisme de décision. La Suisse est à la table de négociation, sans droit de vote, néanmoins elle fait valoir ses vues et négocie fermement.

Deuxième obstacle, aussi lourd:

comment intégrer la Suisse au marché intérieur européen de l'électricité et y participer et, simultanément, protéger le consommateur suisse? On peut se demander si plus généralement, le paquet n'est pas trop volumineux et si l'on ne devrait pas l'alléger en cas de blocage, par exemple en sortant l'électricité du tout et en gardant l'essentiel. Difficile débat et difficile changement de cap.

Enfin, pour ce qui est du qualificatif de «bilatérales III», il est à la fois juste et faux. Juste, car ces bilatérales ne sont qu'une adjonction à ce qui a précédé. Faux, car cette nouvelle négociation est quelque chose de plus important, et ce n'est pas simplement un complément. Pourquoi ne pas donner un nouveau nom à ce jeu d'accords et le dénommer «Accord de coopération»? Un accord fait sur mesure pour la Suisse, unique et destiné à durer.

La Suisse ne doit pas être liée par un texte en évolution difficilement contrôlable. Elle doit pouvoir gérer la relation avec l'UE à parts égales, en respectant les règles du grand marché et ses contraintes, qui ne sont pas différentes pour les Etats membres. Il est temps que la «montecarlisisation» de la Suisse cesse. Il n'est plus possible pour elle de survivre quasi retirée, en vantant les bienfaits et avantages de l'isolationnisme, dans un univers économiquement globalisé. Plutôt miser sur la pérennité et l'ouverture. Ce qui ne signifie nullement abdiquer dans cette négociation, mais bien davantage et surtout revenir au réalisme. Une Suisse solitaire n'aurait plus sa place en Europe. ■